

**OCCITANIE-PYRÉNÉES-  
MÉDITERRANÉE**

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech

09000 FOIX

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech  
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 avril 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.18			31.12.17 NET	PASSIF	31.12.18	31.12.17
	BRUT	AMORT/PROV.	NET				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations Incorporelles	12 500	12 500			Fonds associatif	174 609	149 248
Matériels de transport					Résultat de l'exercice	13 525	25 361
Matériels informatiques	1 759	1 595	164	706	Subventions d'investissement nettes		
Matériels et mobiliers de bureau					<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>188 134</b>	<b>174 609</b>
Dépôts et cautionnements					<i>PROVISIONS &amp; FONDS DEDIES</i>		
Prêts	30 000		30 000		Provisions pour risques		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 259</b>	<b>14 095</b>	<b>30 164</b>	<b>706</b>	Provisions pour charges	22 238	17 664
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					Fonds dédiés	325 651	165 363
Avances et acomptes versés					<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>347 889</b>	<b>183 027</b>
Usagers-Clients	160 855		160 855	150 918	Emprunts bancaires		
Autres créances	327 418		327 418	220 275	Fournisseurs	156 650	207 622
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	20 688	25 479
Disponibilités	187 174		187 174	248 249	Autres dettes	2 390	368
Charges constatées d'avance	10 140		10 140	1 291	Produits constatés d'avance		30 333
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>685 587</b>		<b>685 587</b>	<b>620 733</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>179 728</b>	<b>263 802</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>729 846</b>	<b>14 095</b>	<b>715 751</b>	<b>621 439</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>715 751</b>	<b>621 439</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	99 395	109 169
Subventions d'exploitation	436 192	340 524
Cotisations	19 500	19 500
Autres produits	157 414	121 834
Reprise sur provisions et transfert de charges		1 867
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	165 363	118 020
Valorisation personnel et biens mis à disposition	45 600	24 300
Bénévolat	17 572	14 490
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>941 036</b>	<b>749 703</b>
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres Achats et charges externes	112 766	121 415
Impôts et taxes	1 642	1 490
Salaires et traitements	87 778	82 121
Charges sociales	35 157	31 898
Autres charges de gestion courante	296 989	292 603
Dotation aux amortissements	543	2 704
Dotation aux provisions	4 574	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	325 651	165 363
Valorisation personnel et biens mis à disposition	45 600	24 300
Bénévolat	17 572	14 490
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>928 271</b>	<b>736 384</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>12 765</b>	<b>13 319</b>
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Intérêts	440	470
Produits nets sur cession de VMP		12 871
Reprises sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>440</b>	<b>13 342</b>
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>440</b>	<b>13 342</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>13 204</b>	<b>26 661</b>
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
sur opérations de gestion	698	
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>698</b>	
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
sur opérations de gestion	378	1 300
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>378</b>	<b>1 300</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>320</b>	<b>-1 300</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>13 525</b>	<b>25 361</b>

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un excédent de 13 524,51 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Droits d'auteur film	12 500,00			12 500,00
Logiciels informatiques				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Matériel informatique	1 758,85			1 758,85
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>14 258,85</b>			<b>14 258,85</b>

##### b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Droits d'auteur film	33%	12 500,00			12 500,00
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Matériel informatique	33%	1 052,57	542,78		1 595,35
Mobilier de bureau	33%				
<b>Total</b>		<b>13 552,57</b>	<b>542,78</b>		<b>14 095,35</b>

#### 2. Prêts

	Début	Rembours t	Fin	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
LIGUE 31	30 000,00	0,00	30 000,00	15 000,00	15 000,00	
<b>Total</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>

#### 3. Usagers

Ligue Confédéral	85 581.35
Ligue Enseignement 09	3 656.60
Ligue Enseignement 11	488.00
Ligue Enseignement 12	4 080.82
Ligue Enseignement 30	6 012.00
Ligue Enseignement 31	35 026.76

Ligue Enseignement 32	0.00
Ligue Enseignement 34	0.00
Ligue Enseignement 46	2 136.24
Ligue Enseignement 48	4 536.00
Ligue Enseignement 65	2 814.72
Ligue Enseignement 66	7 092.00
Ligue Enseignement 81	1 017.73
Ligue Enseignement 82	3 521.53
ADAL	796.60
UR JPA MP	94.80
AUTRES USAGERS	<u>4 000.00</u>
	<b>160 855.15</b>

#### **4. Autres créances**

Fournisseurs créditeurs	930.00
Subv. CARSAT (Décodeurs/séniors 2019)	40 672.20
Subv. Conseil Régional (Discrimetrage solde 2018)	35 000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse solde 2018)	20 000.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques 2018/2019)	83 700.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques solde 2017/2018)	46 104.75
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2017/2018)	9 000.00
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2018)	5 000.00
Subv. Conseil Régional (Les Après-midi de la ligue 2018)	4 000.00
Subv. Conseil Régional 2018	39 750.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2018)	14 000.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2019)	18 500.00
Subv. Confédéral (CPO solde 2018)	<u>10 761.00</u>
	<b>327 417.95</b>

#### **5. Valeurs mobilières de placement**

Néant

#### **6. Disponibilités**

Banque Populaire du Sud – Compte courant	334.00
Banque Postale	110 062.14
Banque Postale – Livret A	<u>76 777.86</u>
	<b>187 174.00</b>

#### **7. Charges Constatées d'avance**

FLASHBAY LIMITED	<u>10 140.00</u>
	<b>10 140.00</b>

## **II NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**

### **1. Fonds propres**

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association et de l'apport de l'actif net de la Ligue de Midi-Pyrénées Formation suite à sa dissolution pour 34 730.75 €.



## 2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Expérimentation AP1				
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	17 664,37	4 573,53		22 237,90
<b>Provisions pour charges</b>	<b>17 664,37</b>	<b>4 573,53</b>		<b>22 237,90</b>
Usagers				
<b>Dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>17 664,37</b>	<b>4 573,53</b>		<b>22 237,90</b>

Dotations / reprises d'exploitation	4 573,53
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>4 573,53</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

## 3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ARS Projet ICAPS	58 662,91	52 832,95	58 662,91	52 832,95
Conseil Régional - Service Civique	83 700,00	83 700,00	83 700,00	83 700,00
Conseil Régional - Projet Santé Jeune	14 000,00	18 500,00	14 000,00	18 500,00
Conseil Régional - Egalité Filles-Garçons	9 000,00		9 000,00	
Confédéral - Dynamique mutualisation régionale		50 000,00		50 000,00
DRJSCS - Service Civique		20 000,00		20 000,00
CARSAT - Décodeurs/séniors		45 618,00		45 618,00
Académie Toulouse - Devoirs faits		55 000,00		55 000,00
<b>Total</b>	<b>165 362,91</b>	<b>325 650,95</b>	<b>165 362,91</b>	<b>325 650,95</b>

## 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

## 5. Fournisseurs

Ligue confédéral	6 740.94
Ligue Enseignement 09	4 500.00
Ligue Enseignement 11	8 770.12
Ligue Enseignement 12	15 911.30
Ligue Enseignement 30	3 917.80
Ligue Enseignement 31	7 392.69
Ligue Enseignement 32	4 576.00
Ligue Enseignement 34	2 872.12
Ligue Enseignement 46	22 095.97
Ligue Enseignement 65	14 550.35
Ligue Enseignement 66	20 944.00
Ligue Enseignement 81	4 449.17
Ligue enseignement 82	17 654.00
CIST	4 661.00
ALD	12.96
Fournisseurs Divers	828.43
Factures non parvenues	16 773.70
	<b>156 650.55</b>

## 6. Dettes fiscales et sociales

Urssaf	3 304.00
Agirc	284.91
Caisse retraite ARRCO	2 897.68
Mutuelle HARMONIE	146.04
Prévoyance	291.97

Uniforination	1 642.00
Congés payés	8 516.22
Charges sociales sur congés payés	<u>3 604.73</u>
	<b>20 687.55</b>

### 7. Autres dettes

Ligue Enseignement 32	120.00
Ligue Enseignement 34	680.00
Note de frais	1 256.19
Compte d'attente	<u>334.00</u>
	<b>2 390.19</b>

### 8. Produits Constatés d'Avance

Néant

## III NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Subvention d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Régional - Animation Réseau	39 750.00	39 750.00
Conseil Régional - Les Après-midi de la Ligue	4 000.00	4 000.00
Conseil Régional - Egalité Filles-Garçons	5 000.00	9 000.00
Conseil Régional - Service Civique	83 700.00	83 700.00
DRJSCS – service civique	20 000.00	
DRJSCS - Animation Réseau CRAJEP	3 000.00	3 000.00
Poste FONJEP	10 660.50	10 660.50
ARS - Projet ICAPS	69 000.00	80 000.00
DRJSCS - Dispositif SESAME		21 450.00
Conseil Régional - Discrimétrage	35 000.00	23 500.00
DRJSCS - Discrimétrage	4 000.00	4 000.00
Conseil Régional - Chemin de Traverse	20 000.00	18 500.00
Conseil Régional – Projet santé des jeunes	18 500.00	14 000.00
DRAC		2 000.00
DRJSCS - FDVA	2 000.00	
Ligue confédéral – CPO	20 963.00	20 963.00
Académie Toulouse – Devoirs faits	55 000.00	
Ligue confédéral – D-Clics Numériques	<i>Reclassement</i>	6 000.00
CARSAT – Décodeurs /sénior	45 618.00	
<b>Total</b>	<b>436 191.50</b>	<b>340 523.50</b>

### 2. Autres produits

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue - Part. frais de diffusion vacances	74 981,29	83 833,73
Ligue - aide dynamisation	75 000,00	25 000,00
Ligue - Aide D-clics numérique	7 333,00	<i>Reclassement</i>
Ligues région Occitanie - contributions		13 000,00
Ligue 46 - contribution serv, civique	100,00	
Produit divers de gestion courante		0,06
<b>Total</b>	<b>157 414,29</b>	<b>121 833,79</b>

### 3. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	<b>698.00</b>
-----------------------------------	---------------

### 4. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	<b>377.63</b>
----------------------------------	---------------

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	2	1.57	2	1.57
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2.57</b>	<b>3</b>	<b>2.57</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement en matière de Compte personnel à la formation (CPF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 20 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

GUEGAN Hervé : 144.00 heures

LAUER Davina : 81.61 heures

RICHARD Sophie : 47.34 heures

### 4. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus ALD Renault Clio (4 mois x 338.78€) 1 355.12 €

Loyers restant dus ALD Renault Mégane (36 mois x 320.19€) 11 526.84 €

### 5. Contributions volontaires

#### Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Mise à disposition de personnes pour l'Union Régionale :

#### Fédération de l'Ariège :

Salariés : 120 H x 30,00 = 3 600,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

#### Fédération de l'Aude :

Salariés : 146 H x 30,00 = 4 380,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

#### Fédération de l'Aveyron :

Salariés : 138 H x 30,00 = 4 140,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

#### Fédération du Gard :

Salariés : 102 H x 30,00 = 3 060,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

#### Fédération de la Haute Garonne :

Salariés : 126 H x 30,00 = 3 780,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 300 H x 23,00 = 6 900,00 €

#### Fédération du Gers :

Salariés : 152 H x 30,00 = 4 560,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 48 H x 23,00 = 1 104,00 €

#### Fédération de l'Hérault :

Salariés : 96 H x 30,00 = 2 880,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 52 H x 23,00 = 1 196,00 €

#### Fédération du Lot :

Salariés : 126 H x 30,00 = 3 780,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 60 H x 23,00 = 1 380,00 €

#### Fédération de Lozère :

Salariés : 30 H x 30,00 = 900,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

**Fédération des Hautes Pyrénées :**

Salariés : 102 H x 30,00 = 3 060,00 €  
Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

**Fédération des Pyrénées-Orientales :**

Salariés : 172 H x 30,00 = 5 160,00 €  
Administrateurs (Bénévolat) : 40 H x 23,00 = 920,00 €

**Fédération du Tarn :**

Salariés : 108 H x 30,00 = 3 240,00 €  
Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

**Fédération du Tarn et Garonne :**

Salariés : 102 H x 30,00 = 3 060,00 €  
Administrateurs (Bénévolat) : 36 H x 23,00 = 828,00 €

**TOTAL****63 172 €****Dont :****Total Salariés : 45 600 €****Total Administrateurs (Bénévolat) : 17 572 €****6. Engagements hors bilan**

Néant